



COMMUNE
DE

SAINTE ANASTASIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE du 25 septembre 2024

2024/47

L'an deux mille vingt-quatre, le 25 septembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte-Anastasie régulièrement convoqué le 19 septembre 2024, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Gilles TIXADOR, Maire.

PRESENTS : MM TIXADOR Gilles – CHABAUD Laurent – Mme FOURES Josiane - M. FABRE Alain – Mme HURLIN Régine – M. HIBSCHELE Jean-Marc – Mmes ARNAUD GIBOULET Sophie- Poullet Danielle - -- BAECKER Sybille - -- MM AUBIN Dimitri - BECHARD Alain– Mmes PANAFIEU Blandine - M. ALTIER Jonathan – Mme MENALDO KEBDANI Nadia -

ABSENTS EXCUSES : Mmes SCHMITT Marie Gil - DE CORO Jessica - MM NEVEU James - COULON Daniel – ALTIER Jonathan - REBUFFAT Jacky

PROCURATIONS : Mme SCHMITT MG à Mme BAECKER S.
Mme DE COROC J. à Mme ARNAUD GIBOULET S.
M. NEVEU J. à Mme Poullet D.
M. COULON D. à M. HIBSCHELE JM
M. REBUFFA J. à Mme MENALDO KEBDANI N.

Soit 18 votants

OBJET : Attribution du marché de construction d'un city stade

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la commande publique,

VU l'avis public d'appel à la concurrence publié le 02 août 2024 sur le JAL Le réveil du Midi, pour l'aménagement d'un city stade ; la date limite de remise des offres était fixée au vendredi 16 septembre 2024.

Deux entreprises ont répondu :

- COLAS (associé à HUSSON)
- ST GROUPE (associé à GIRAUD)

CONSIDERANT la réunion de la commission TRAVAUX le 18 septembre 2024 au cours de laquelle les offres ont été ouvertes et examinées,

Après en avoir délibéré,

Porte des Gorges du Gardon - Site classé

Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'attribuer le marché d'aménagement d'un city stade sur l'espace Paul Maubon, à la société ST GROUPE pour le compte du groupement ST-GROUPE-GIRAUD, pour un montant total hors taxe de :

Offre de base : 101 635.00 €

Option 1 : 11 840.00 €

Option 2 : 480.00

Option 3 : 1480.00

Soit un montant total de 115 435 € HT

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois, et an ci-dessus.

Le Maire

Gilles TIXADOR

